

# Omboue/Permis de construire : la commission départementale délivre un arrêté

Jean-Paulin ALLOGO  
Omboue/Gabon

Le président du Conseil départemental d'Étimboue (CDE), Évariste Nzien-gui, a dirigé récemment, dans la salle de réunion de l'institution, une rencontre de la commission départementale du permis de construire. Il s'agissait pour les participants de délivrer à l'entreprise "Terre & eau du Gabon" l'autorisation de la construction de sa ferme piscicole où sera produite, élevée et commercialisée la carpe du Fernan-Vaz. Dans son adresse, le président du CDE, par ailleurs premier responsable de la commission, a relevé que l'État gabonais et les plus hautes autorités du pays, en tête desquelles le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, comptent sur les dirigeants des Conseils départementaux pour la continuité du fonctionnement de l'État central au niveau local. En particulier dans l'examen minutieux des dossiers à traiter afin que les populations et les partenaires sociaux trouvent leurs comptes... Rappelons que Perenco Oil & Gas Gabon, via la Fondation Perenco Gabon, a lancé, conformément aux délais impartis, après le dépôt et l'enregistrement du dossier de son projet piscicole, les travaux de construction et d'exploitation d'une ferme piscicole de la société "Terre et eau du Gabon". Une entité dont le capital est évalué à un milliard de nos francs et qui se situe dans la zone d'Olindokolo à 13 km d'Omboue.

Dans son adresse, le président du CDE, par ailleurs premier responsable de la commission, a relevé que l'État gabonais et les plus hautes autorités du pays, en tête desquelles le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, comptent sur les dirigeants des Conseils départementaux pour la continuité du fonctionnement de l'État central au niveau local.



Les participants posent pour la postérité au sortir de la réunion.

## PETITES ANNONCES

### EMPLOI DEMANDE

19311 — H. Gab Cui-Pât cherche emploi chez part. 14H-19H. Tel: 074916821/062149710

permis B cherche emploi chez particulier. 077 05 97 94

19313 — Dame cherche emploi ménagère 1/2jrnée. Tél: 074 54 27 69

19312 — Jeune H. Gabonais

## AVIS DE RECHERCHE

Mme MPENDAGA Christel demande à M. KOUMBA Jean de rentrer en contact avec elle de toute urgence pour affaire le concernant.

Contact : 077 36 26 77

19309

## AVIS

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

La société VIVO ENERGY GABON, distributeur des produits de la marque ENGEN et SHELL au Gabon entend procéder à la vente de certains de ses actifs immobiliers sis à Libreville et à Port-Gentil.

Bien qu'elle ne soit aucunement contrainte par une quelconque obligation de publicité et de mise en concurrence, la société VIVO ENERGY GABON a décidé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt et de mettre ainsi en compétition plusieurs acquéreurs potentiels (« les candidats », et ce dans l'objectif que la vente soit effectuée au meilleur prix.

#### Désignation des actifs immobiliers :

Les actifs concernés par cette vente sont ainsi qu'il suit : **Actif n° 1** : Ensemble immobilier abritant le l'agence annexe à Libreville

Parcelle n° 58, 67, 68, 75 et 76, section O, objet des titres fonciers n°4.330 et 945

**Actif n° 2** : Ensemble immobilier abritant l'agence annexe à Port-Gentil

Parcelle n° 8/H du Plan Cadastral de Port-Gentil d'une superficie de 1.335m2, faisant l'objet du Titre Foncier n°4779.

**Actif n° 3** : Ensemble immobilier abritant des locaux à usage commercial à Port-Gentil

Parcelle n° 92/H du Plan Cadastral de Port-Gentil d'une superficie de 495 m2, faisant l'objet du Titre Foncier n° 2936.

Une description des caractéristiques principales de ces actifs est exposée dans le dossier de consultation qui sera communiqué par courrier électronique, sur demande, à toute personne physique ou morale qui souhaiterait se porter acquéreur de tout ou partie de ces biens.

#### Conditions de participation :

Ne sont pas admis à soumissionner :

Les personnes physiques ou morales en état de liquidation judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée ;

Les personnes physiques ou morales admises en règlement judiciaire qui ne peuvent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité ;

Les personnes physiques ou morales qui n'ont pas souscrit à leurs obligations fiscales ou para fiscales à la date limite fixée pour le dépôt des offres ;

Les employés et Ex. employés de la société ;

Les personnes physiques ou morales qui ont fait l'objet d'exclusion temporaire ou définitive résultant d'une infraction au Code Pénal.

#### Contenu du dossier de soumission :

Offres Financière ;

Lettre de soumission ;

Fiche circuit ;

Attestation ou Extrait d'Inscription au Registre du Commerce (RCCM) conformément à la législation ;

Attestation de Situation Fiscale ou Quitus fiscal datant moins de trois (3) mois justifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du fisc jusqu'au dernier terme échu à la date de dépôt des offres ;

Attestation pour Soumission CNSS et CNAMGS prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de la législation du travail jusqu'au dernier trimestre échu à la date de dépôt des offres ;

Attestation de non-faillite datant de moins de trois (03) mois, attestant que la société ne se trouve pas dans une situation de faillite ou de suspension de paiement établi conformément à la législation ;

Adresse e-mail et numéro de téléphone fonctionnels (obligatoires) ;

Pièce d'Identité du Dirigeant ;

#### Prix :

Les prix seront établis en net de frais de toute nature

(Notaire, Agence, et autres), d'impôts et taxes et seront à la charge de l'acquéreur. Les prix seront libellés uniquement en franc CFA.

**Date limite de dépôt des Propositions d'Acquisition :** Toutes les Propositions d'Acquisition doivent être déposées au plus tard le vendredi 29 décembre 2023, à 16H30 sous pli fermé avec la mention « **Candidature à l'acquisition de l'actif n°1ou 2 de VIVO ENERGY GABON** » à l'adresse ci-dessous :

#### Département des Achats

Vivo Energy Gabon

234 Boulevard Bessieux

Face au Lycée Immaculée Conception de Libreville

B.P. 224 - Libreville - Gabon

La proposition d'acquisition sera composée d'une lettre de candidature qui devra être rédigée en langue française, devra être dûment datée et signée par la (les) personne (s) habilitée (s) à engager le candidat et comporter les éléments décrits dans le dossier de consultation.

La proposition d'acquisition devra impérativement être remise avant la date limite indiquée ci-dessus faute de quoi ces propositions ne seront pas recevables.

#### Demande d'éclaircissements :

Tout candidat désirant obtenir le dossier de consultation, ou obtenir des éclaircissements sur le présent appel à manifestation d'intérêt peut en faire la demande par courrier électronique auprès de Vivo Energy Gabon à l'adresse ci-après

: Tenders.GA@vivoenergy.com

19310

## AVIS DE DÉCÈS



Les familles Mortiniera, Roumeliotis Anguilé, ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur fille, nièce et soeur **Mortiniera Yeno Mathilde** survenu le samedi 16 décembre 2023 à 23h45 des suites d'une courte maladie.

Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement **19289**



La famille MBA NZE. Les clans YEVA, NTSUN, ESSANANG, YE MENDZIM, ESSIBEKANG, YENGAL et ATEMEK, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, beaux-parents, amis et connaissances le décès de leur père, grand-père, beau-père et beau-frère **Monsieur MBA NZE Etienne**, survenu à Okala le 18 décembre 2023.

Le programme des obsèques est arrêté

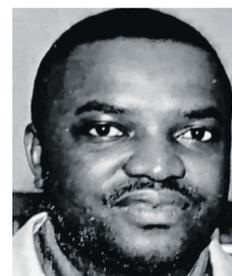
comme suit :

- **Mercredi 27 décembre 2023 :**

11H : Sortie de la dépouille de la maison des pompes funèbre d'Angondjé, exposition et veillée au domicile familial sis à Okala,

- **Judi 28 décembre 2023 :**

11H : inhumation au domicile familial. **19290**



La famille MOUPA Paul a l'immense douleur d'annoncer aux amis et connaissances le décès de leur fils **Faustin MOUPA**, DAF à la Gabonaise de Chimie, survenu le 14/12/2023.

Programme des obsèques :

- **Mercredi 27/12/2023** à 14H00 : Sortie de corps de CASEP-GA puis exposition à l'Espace NKA'AYOGO à la cité Damas;

15h : Hommages et veillée ;

- **Judi 28/12/2023** à 7h00 : Levée de corps pour inhumation au cimetière Igoumié.

12h : Collation au domicile du défunt sis à Angondjé. **19295**



Les clans BOUDJALA et YONGOU; les familles des feus IBINDA NZAMBA, MANGANGA MA DOUANGUI, MOUSSOUNDA MOUNGUENGUI Henriette, KOUMBA YOUNGA, MANGANGA Jean de DIEU, BOUKAGA BIVOULI BALOU KANTA. M. KOMBILA Paul, Mme MANOMBA Odette et enfants ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances de

Moabi, T/ga, Mouila, Yetso, L/né, POG et LBV, le décès brutal de leur fils, frère, neveu, père et oncle **IBINGA Guy Roger**, Agent de sécurité retraité à la SGS, survenu à le jeudi 14/12/2023 à LBV. **19296**